Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises
Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION AUX REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
tech@ibr-ire.be	NH/kt		Le 19 avril 2010

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : **Consultation publique sur le projet de norme spécifique relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel (délai : 18 mai 2010)**

Conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, le Conseil de l'IRE soumet à la consultation publique son projet de norme spécifique relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel du 2 avril 2010.

Vous trouverez ci-joint le projet de norme. Ce document est également disponible sur notre site internet (www.ibr-ire.be, rubrique « Documentation », sous-rubrique « Projets de normes et recommandations »).

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur le projet de norme jusqu'au 18 mai 2010 à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises par e-mail (tech@ibr-ire.be), par courrier (Rue d'Arenberg 13, 1000 Bruxelles) ou par fax (02/512.78.86).

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre P. BERGER

Annexe:

a) *Projet de norme spécifique relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel du 2 avril 2010*

Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque: 000-0039236-48

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953